

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, rue Pierre Morin à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 05
VOTANTS : 29

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. MOUSSU James (pouvoir à Mme FAURY Marion), Mme NIAUDET Danielle (pouvoir à Mme MOREAU Valérie) et M. PONTAC Serge (pouvoir à M. COLIN Arnaud).

SECRETAIRES DE SÉANCE : M. Philippe CAILLON et Mme Rita SCHLADT.

OBJET : *Convention de municipalisation du fond de la bibliothèque associative L'Envol des Livres*

N° 2022 / 03 / 25

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture, Tourisme, Relations internationales et communication du 2 mars 2022 ;

Vu la note de synthèse et le projet de convention, adressés à l'ensemble de conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant la nécessité de formaliser la municipalisation du fonds de la bibliothèque associative dans le cadre du Projet Culturel de Territoire ;

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec l'association L'Envol des livres ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la Convention de municipalisation du fond de la bibliothèque associative L'Envol des Livres.
- et **AUTORISE** Monsieur Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 mars 2022,
Le Maire.

